

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

HEURES 00

A 18

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 11 avril 2018 à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL – Maire.

Présents :

M. Jean-Pierre INGLES. Mme Françoise MARTIN. M. Jean-Louis BRUNET. Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT. M. Jean-Pierre BASSO. M. André BATAILLE. M. Jacques CARTIER. M. Alain FABRE. M. Serge ROSSELL. Mme Nadine SAIGNOL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Jackie COLL donne procuration à Madame Françoise MARTIN.
Mr Michel DE LA OSA donne procuration à Mr André BATAILLE.

Absents : Mme Emmanuelle BAILLY. Mme Joëlle GARCIA.

oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo

Monsieur Jean-Pierre ABEL - Maire - ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du Secrétaire de Séance

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal – à l'unanimité - désigne Madame Nadine SAIGNOL comme Secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 Janvier 2018.

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 31 janvier 2018 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal – après en avoir délibéré – **DECIDE** – à l'unanimité – d'approuver le compte rendu du 31 janvier 2018.

ORDRE DU JOUR

1. Personnel. Ouverture de postes.

* **Ouverture de cinq postes d'extras.**

Monsieur le Maire explique que la Collectivité se trouve confrontée ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel (manifestations diverses organisées par la collectivité).

C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire d'ouvrir 5 postes d'adjoint technique pour la période du 11 avril au 31 Décembre 2018.

Je vous demande de vous prononcer quant à ces ouvertures de postes.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** quant à l'ouverture de ces postes.

* **Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique.**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il serait souhaitable de créer un poste d'Adjoint Technique stagiaire à temps complet à partir du 14 mai 2018 en renfort aux Services Techniques.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** quant à la création de ce poste.

* **Ouverture de deux postes d'Adjoint Technique 2ème Classe à temps complet en renfort aux Services Techniques.**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il serait nécessaire de créer deux postes d'Adjoint Technique 2ème classe contractuel à temps complet en renfort pour la période estivale aux services techniques à savoir du 14 mai 2018 au 30 septembre 2018.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** quant à l'ouverture de ces postes.

* **Renouvellement 80 %.**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de Madame Monique HERNANDEZ - Adjoint Administratif Principal 1ère classe - de la reconduction de son temps de travail à 80% pour une période d'UN AN à compter du 1^{er} AVRIL 2018.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour le renouvellement du temps partiel sur ce poste.

2. Urbanisme. PLU – Reprise de la concertation.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1^{er} Adjoint -.

Ce dernier rappelle que par délibération du 13 juin 2017, le bilan de la concertation avait été fait et le projet de PLU avait été arrêté.

Aujourd'hui et après consultation des Personnes Publiques Associées, il convient de reprendre l'étude du projet afin de l'affiner.

A cet effet, la concertation va être reprise selon les mêmes modalités que celles définies dans la délibération du 4 juillet 2002 – à savoir :

- insertion dans la presse d'un article
- affichage du bilan de la concertation.

Le registre de doléance mis à disposition du public destiné à recueillir les observations de la population sera ouvert à nouveau.

Il convient donc de délibérer sur la reprise de la concertation.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE son accord** – quant à la reprise de la concertation.

3. Affaires Forestières. Inscription à l'état d'assiette de coupes d'affouage.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André BATAILLE – Conseiller Municipal.

Ce dernier demande à l'Assemblée de prendre connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 par l'ONF de la coupe suivante :

Amélioration unités : parcelles 8.1, 14.2, 17.1, 17.2.

Ensemencement : parcelle 23.1

Messieurs BATAILLE et ROSSELL ne peuvent prendre part à la délibération.

Au vu des explications émises par Monsieur BATAILLE, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette inscription à l'état d'assiette.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **EMET UN AVIS FAVORABLE** – pour l'inscription à l'état d'assiette.

De plus, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner les garants et propose de maintenir les actuels - à savoir : Messieurs BATAILLE André, ROSSELL Serge. TUSET François.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour la désignation des garants et pour le maintien des actuels.

4. Affaires Juridiques. Convention juridique - Années 201/2020.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, comme chaque année, la SCP MARGALL D'ALBENAS propose de fournir à la Collectivité, une assistance juridique pour toutes ses activités et missions liées à l'exercice de ses compétences et de ses activités municipales.

La durée de la convention est conclue pour l'année civile et commencera le 1^{er} janvier pour s'achever le 31 décembre 2018 reconductible deux fois. (fin le 31 décembre 2020).

Les honoraires pour l'année 2018 sont les suivants :

* **forfait annuel : 4 453.00€HT soit 5 343.60€TTC.**

Pour les années suivantes, il y aura une augmentation de 1.20 % par an.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer quant à la conclusion de cette convention pour les années 2018/2020.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DONNE son accord quant à la conclusion de cette convention juridique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer celle-ci.

5. SYDEEL66.

*** Redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (RODP principal – Actualisation Année 2018).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'année 2018 constitue la dixième année où le Syndicat départemental d'énergies et d'électricité s'implique pour apporter aux Communes adhérentes l'information relative à l'instauration, au calcul et à l'application du dispositif de revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

Pour 2018, la redevance maximale de la RODP applicable aux Communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants, est de **203.00€**.

Au vu des données émises par le SYDEEL66, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à adopter la proposition concernant la redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité principal - à savoir 203€ pour l'année 2018 -.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour l'adoption de cette proposition.

*** Redevances aux Communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux concernant des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.**

Monsieur le Maire explique que le SYDEEL66 nous informe de la possibilité d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux concernant des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Elle est forfaitaire quel que soit le nombre de chantiers et calculée annuellement, le montant est de 10 % du montant de la RODP(principale) pour occupation permanente et pour laquelle le SYDEEL66 nous transmet chaque année le montant actualisé.

Au vu des données émises par le SYDEEL66, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer :

* quant à l'instauration de cette redevance,

* quant à la fixation du mode de calcul.

Après délibéré, le Conseil Municipal – à l'unanimité – des membres présents – **DECIDE** de se prononcer **CONTRE** l'instauration d'une telle redevance.

6. Affaires foncières. Association « Plein Pot » - Terrain Moto-Cross.

Monsieur le Maire expose que la Collectivité a été sollicitée par l'Association Plein Pot qui souhaite sur le terrain du moto cross, développer son activité.

Dans un premier temps, l'Association souhaitait un bail de longue durée.

A ce jour, Monsieur le Maire indique que l'avocat de l'Association a contacté la Commune afin de céder le terrain avec retour de ce dernier en cas de dissolution de l'Association.

Un débat s'instaure au sein du Conseil.

Il semble que l'Association souhaite avoir la possibilité à moyen terme de développer une activité de haut niveau et d'organiser des compétitions homologuées par les Instances fédérales.

Certains élus font part de difficultés qu'il conviendrait de résoudre si l'Association venait à organiser des compétitions, notamment pour les contraintes de double accessibilité au terrain.

De ce fait, il est proposé d'approfondir l'examen de ce dossier en Commission de travail élargie afin d'étudier les moyens de résoudre les contraintes posées.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – **DECIDE** de ne pas émettre de décision et d'inscrire ce point à une prochaine séance du Conseil Municipal après étude en Commission de Travail.

7. Communauté de Communes. Convention Communauté de Communes/Office de Tourisme.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence Promotion et Accueil est depuis le 1^{er} Janvier 2017 une compétence communautaire.

Une convention de gestion a été mise en place entre la Commune de BOLQUERE et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes afin de définir les conditions de gestion de l'accueil et de l'information auprès des visiteurs.

Celle-ci est arrivée à échéance au 31 décembre 2017.

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes n'étant pas encore prête pour assumer cette compétence, il convient de renouveler cette convention dans les mêmes termes pour l'année 2018.

Une réflexion sur la gestion de la compétence est en cours.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal – à l'unanimité – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

8. Affaires Générales.

- * **Convention de mise à disposition gratuite d'un défibrillateur externe semi-automatique et d'un coffret de protection.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en 2007, l'Assemblée Départementale lançait une procédure de mise à disposition gratuite de défibrillateurs semi-automatiques au bénéfice des Communes, des organismes et établissements publics du département.

Les conventions de mise à disposition à titre gratuit de ces appareils médicaux arrivant à terme le 31 décembre 2017, le Conseil Départemental nous informe que la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée en faveur du renouvellement de ce dispositif.

Ce dernier indique qu'il convient donc aujourd'hui de reconduire ces engagements réciproques en signant une nouvelle convention d'une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2018 jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer quant à la passation de cette convention avec le Département.

Après délibéré, le Conseil Municipal – à l'unanimité - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention.

× ***Dissolution du Syndicat Mixte de la Confédération de la Neige Catalane.***

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture nous indiquant que, par arrêté n°PREF/DCL/BCAI/2015189-0001 du 08 juillet 2015, il a été mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte de la Confédération de la Neige Catalane.

Par courrier en date du 13 janvier 2017, il a été indiqué que Monsieur le Préfet ne pouvait procéder à la dissolution de ce Syndicat sans l'accord unanime des communes membres sur la répartition de l'actif et du passif.

Après étude par le Conseil de l'actif et du passif, il a été décidé – à l'unanimité – **DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT** pour la dissolution du Syndicat Mixte de la Confédération de la Neige Catalane.

× ***MAM – Validation de la proposition et fixation du loyer.***

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT - Conseillère Municipale -.

Cette dernière indique que la Commune a été sollicitée par trois assistants maternels afin de créer une Maison d'Assistance Maternelle sur la Commune de BOLQUERE.

Après examen du dossier par la Commission et rencontre avec les intéressés, il a été proposé de louer à ces personnes le local, vide à ce jour, sise 12 rue du Belvédère à Pyrénées 2000.

Après contact avec l'avocat de la Commune, il a été proposé d'établir un bail de location civil pour une durée de trois ans (renouvelable une fois) pour un montant de 550€ mensuel (loyer + frais de copropriété) charges non comprises.

Les porteurs du projet prendront en charge les travaux nécessaires au bon déroulement de leur activité.

Il convient donc de se prononcer sur ce projet ainsi que de valider la proposition du montant du loyer et d'autoriser la signature du bail.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité -

EMET un avis favorable quant à la validation de ce projet.

FIXE le montant du loyer à 550€ mensuel (loyer + frais de copropriété), charges non comprises payable à compter du démarrage de l'activité prévue début septembre 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location, avec effet au 1^{er} juillet 2018.

QUESTIONS DIVERSES

9. Communauté de Communes. *Validation des modifications des montants des charges transférées 2018.*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été voté en Conseil Communautaire les nouveaux montants des charges transférées pour l'exercice 2018.

Monsieur le Maire fait part des montants communiqués par la Communauté de Communes.

Au vu de ces derniers, il est demandé aux membres présents de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour l'adoption de ces nouveaux montants.

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS BRUNET – ADJOINT AU MAIRE -

Ce dernier propose que la devise républicaine «LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE- soit inscrite sur le fronton de la Mairie.

VOTE – UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **19 heures 45**.

Jean-Pierre ABEL <i>Maire</i>	Jean-Pierre INGLES <i>Adjoint</i>	Jackie COLL <i>Adjoint</i> <i>procuration à F.MARTIN</i>
Françoise MARTIN <i>Adjointe</i>	Jean-Louis BRUNET <i>Adjoint</i>	Emmanuelle BAILLY <i>Conseillère Municipale</i> <i>ABSENTE</i>
Jean-Pierre BASSO <i>Conseiller Municipal</i>	André BATAILLE <i>Conseiller Municipal</i>	Jacques CARTIER <i>Conseiller Municipal</i>
Michel DE LA OSA <i>Conseiller Municipal</i> <i>procuration à A. BATAILLE</i>	Alain FABRE <i>Conseiller Municipal</i>	Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT <i>Conseillère Municipale</i>
Joëlle GARCIA <i>Conseillère Municipale</i> <i>ABSENTE</i>	Serge ROSSELL <i>Conseiller Municipal</i>	Nadine SAIGNOL <i>Conseillère Municipale</i>